



Le 1^{er} octobre 2018

Par SDÉ, courriel et messenger

M^e Véronique Dubois
Secrétaire
Régie de l'énergie
Tour de la Bourse
800, rue du Square-Victoria
2^e étage, bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Me Joelle Cardinal
Avocate

Hydro-Québec
Vice-présidence – Affaires juridiques
4^e étage
75, boul. René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Tél. : 514 289-2211, poste 5211
Télec. : 514 289-2007
C. élec. : Cardinal.Joelle@hydro.qc.ca

**OBJET : Demande de fixation de tarifs et conditions de service pour l'usage
cryptographique appliqué aux chaînes de blocs**
Dossier Régie : R-4045-2018 / Notre référence R056133 JOT

Chère consœur,

Hydro-Québec dans ses activités de distribution d'électricité (le « Distributeur ») fait suite aux contestations reçues de CREE de certaines réponses données à sa demande de renseignements.

Questions 1.14 c) et d)

À sa réponse à la question 1.14 e) de l'intervenant, le Distributeur répond clairement aux motifs invoqués par ce dernier quant à l'utilité de l'information demandée.

Ainsi qu'il l'a rappelé en réplique à la contestation de ses réponses aux questions 2.3 à 2.5 de Bitfarms, le Distributeur souligne à nouveau que, par souci d'équité, il ne saurait favoriser une région par rapport à une autre, que ce soit par l'entremise de la publication d'informations en lien avec l'équilibre énergétique régional ou, dans le cas présent, les conditions particulières des réseaux de transport ou de distribution.

Questions 1.21 c), 1.22 b) et c)

Le Distributeur réitère, comme indiqué dans sa réponse à la question 9.5 de Bitfarms, que la nature exacte des investissements qui seront considérés sera précisée dans le document d'appel de propositions.

Ces informations seront par conséquent connues de tous les intéressés à soumissionner dans un délai suffisant pour leur permettre de participer à cet appel de propositions, ce qui ne leur entraînera aucun préjudice.

Questions 1.26 a), b) et c)

Le Distributeur soutient d'abord, avec égards, qu'une contestation de réponses à une demande de renseignements n'est pas le forum approprié pour faire une plaidoirie sur les moyens de preuve dans le cadre de la présente instance. Au surplus, le commentaire de CREE consiste en de la spéculation sur l'existence possible d'admissions hypothétiques.

Hydro-Québec était présente à la rencontre de 2014 mentionnée en référence des questions de l'intervenant à titre d'observatrice et le Distributeur réitère qu'aucune communication n'a été produite à la suite de cette rencontre par Hydro-Québec. Les seuls documents connexes produits avant la rencontre sont les présentations qui ont été transmises à Hydro-Québec directement par la communauté crie de Wemindji.

Monsieur Éric Lafrance, délégué commercial principal – clientèle grande puissance, était le seul représentant d'Hydro-Québec présent lors des rencontres mentionnées en référence des questions de l'intervenant. Dans ce contexte, certaines communications écrites ont eu lieu entre Hydro-Québec et la communauté crie de Wemindji. Le Distributeur déposera sous peu ces documents sous pli confidentiel, accompagnés d'une affirmation solennelle au soutien d'une demande relative à protection de la confidentialité des documents.

Questions 1.28 c) et 1.29 a)

À nouveau, le présent dossier, qui n'est pas déposé sous l'article 73 de la *Loi sur la Régie de l'énergie*, porte sur la solution proposée par le Distributeur. Ce dernier ne fait face à aucune obligation de déposer quelque solution de rechange que ce soit. Avec égard, les scénarios qui auraient pu être examinés antérieurement au dépôt du dossier ne sont d'aucune pertinence à son analyse.

Si l'intervenant a des suggestions particulières à formuler quant aux propositions du Distributeur, il lui est loisible de les porter à l'attention de la Régie, comme tout autre intervenant au dossier. Avec égard, il ne revient pas au Distributeur de faire la preuve de l'intervenant à sa place.

Veillez recevoir, chère consœur, nos meilleures salutations.

(s) Joelle Cardinal

JOELLE CARDINAL, avocate

JC/

c. c. Intervenants (par courriel seulement)